

Édito

Dame nature, un défi environnemental, technologique, sanitaire, humain !

Voilà maintenant plus d'une année que nous sommes dominés par une épidémie qui révèle combien nos sociétés même les plus avancées sont fragiles et dépendantes.

L'inventivité, la solidarité, la résilience s'imposent face aux virus tenaces, insidieux, mutants.

« Rien n'est jamais acquis à l'homme, ni sa force, ni sa faiblesse, ni son cœur », Louis Aragon.



Il est bien de nos responsabilités citoyennes d'agir pour préserver, compenser, valoriser les richesses de notre environnement et la générosité de notre nature.

Avec engagement et humilité, chacun de nous est invité à s'inscrire dans cette démarche de transition écologique pour protéger sa famille, sa sécurité, son avenir. La science, la technologie, sont des espoirs toujours naissants qui donnent l'élan pour imaginer un peu de répit et des satisfactions.

Souhaitons-nous, justement, que l'élan vaccinal puisse nous permettre d'aller vers un été animé, coloré, fraternel plus proche de la normale.

L'équipe Municipale, l'ensemble des services, nos associations s'y emploient avec volonté et passion.

En feuilletant ce MAG vous découvrirez les initiatives et actions qui jalonnent notre quotidien, nous projettent vers des jours meilleurs et invitent à des démarches vertueuses pour que nos enfants continuent de rêver en bénéficiant d'un environnement sain, confortable et solidaire.

L'ensemble des personnes qui ont contribué à la rédaction vous souhaite une agréable lecture.

A très bientôt, pour de nouvelles rencontres chaleureuses, Bien sincèrement

Yves Courbis

Notre village pratique

ADMINISTRATION MAIRIE

Place du Champ de Mars – Téléphone 04.75.46.60.62

Courriel : accueil@mairie-allan.fr

Site internet : <http://mairie-allan.fr>

Page Facebook : Commune d'Allan

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le Maire : Yves COURBIS

Permanence sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale,

Place du Champ de Mars

Téléphone 04.75.46.60.62

La Poste :

Route de Malataverne, Téléphone 04.75.46.61.12

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h00 à 12h30

MONTELIMAR AGGLOMERATION

Téléphone 04.75.00.64.41

Site internet www.montelimar-agglo.fr

*Du côté des finances communales

Résultats en 2020 :

Le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises pour les décisions budgétaires. Tout d'abord, lors de sa séance du 11 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs permettant de comprendre l'état des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'année 2020 en section de fonctionnement et d'investissement et ce pour les 3 budgets.

La situation fin 2020 a donc conduit aux résultats de fonctionnement suivants :

Type de Budget	Résultats de l'année	Résultats cumulés tous confondus avec RAR*
Budget de la Commune	Excédent 203 986, 47	879 287
Budget annexe Eau potable	Déficit – 14 482	227 777
Budget annexe du vieil Allan	Déficit - 36	34 665

*RAR : Resta à Réaliser

Pour le budget principal, l'excédent de fonctionnement dégagé fin 2020 est dû notamment à l'évolution du taux de taxe foncière, la baisse des charges de personnel et enfin, au versement de l'indemnité d'assurance dédommageant la Commune des désordres constatés sur les bâtiments publics suite au sinistre du 11 novembre 2019, laquelle générera des dépenses sur l'exercice 2021.

Les coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire relatifs à l'achat de produits d'hygiène (virucide, gel) et de protection ont été compensés par des dépenses moindres (restauration scolaire, cérémonies et festivités).

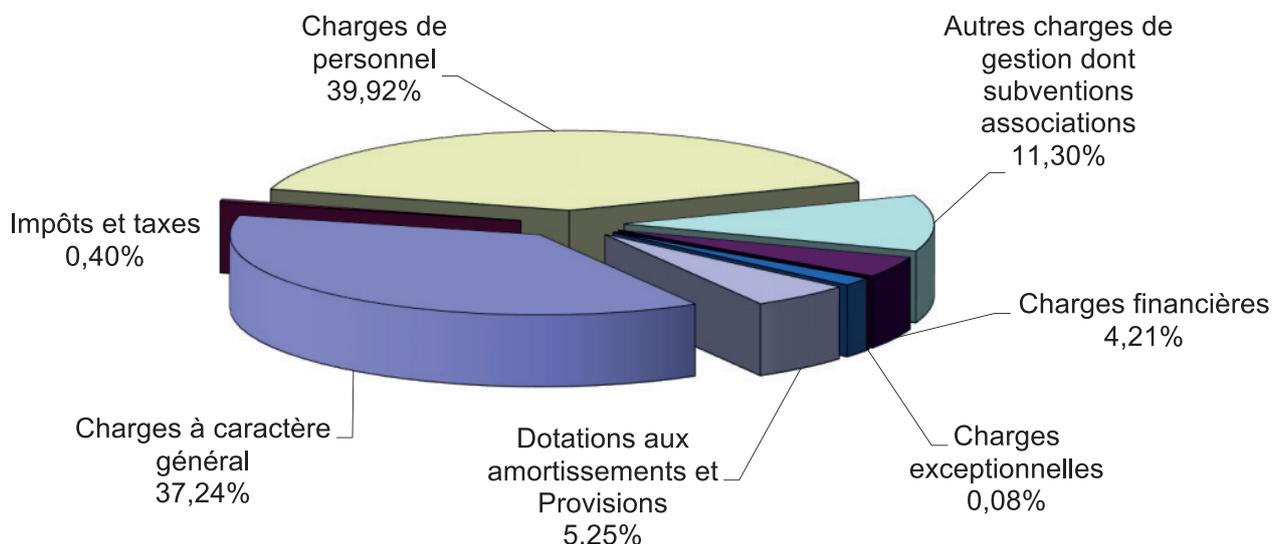
Le déficit de clôture constaté sur le **budget de l'eau** est justifié par le programme ambitieux de travaux d'adduction d'eau potable menés sur 3 zones géographiques et qui permettent à la commune d'alimenter les nouvelles habitations du lotissement des sables nord et de renforcer ainsi le maillage de son réseau d'eau potable. Les excédents dégagés ont permis de bâtir le budget 2021 grâce à l'affectation des résultats.

Perspectives pour 2021 :

Comme les années précédentes, la préparation budgétaire a nécessité en amont la prise en compte du contexte économique et général, la crise sanitaire inédite qui se poursuit en 2021, l'intégration des réformes en cours et l'évolution constante des obligations normatives, et la baisse continue des dotations de l'Etat.

Ce constat impose une vigilance dans la gestion de ses budgets et notamment de ses dépenses de fonctionnement y compris les charges de personnel même si les recrutements envisagés pour l'automne entraîneront une augmentation de ses dépenses, ils sont indispensables pour assurer la continuité de service et représentent 39,50% du budget, ratio tout à fait acceptable pour une commune de notre strate.

Les subventions aux associations sont renouvelées pour un montant total de 39 960 € à destination de 18 associations allanaises ou œuvrant sur le territoire communal.



Les priorités dégagées pour chaque budget en section d'investissement :

Pour le budget de la Commune :

- Le démarrage des **travaux d'aménagement du centre bourg** au printemps 2021 pour un montant de travaux de 726 000 € TTC tous lots confondus.
- Des **dépenses d'aménagement pour favoriser le sport de nature** de l'ordre de 32 000 € (aménagement d'un espace sportif d'orientation, création d'une piste de pump track)
- **La poursuite de l'opération de rafraîchissement du restaurant scolaire** avec la pose d'ombrières sur le bâtiment pour un montant total de près de 50 000 € (sur les exercices 2020/2021)
- Des **études en vue d'établir un schéma de mobilités douces** ainsi qu'une réflexion sur l'emplacement et le **dimensionnement d'un nouveau restaurant scolaire** prévues à hauteur de 10 000 € au total.

Pour le Budget annexe de l'eau potable :

Après des investissements conséquents en 2020, l'exercice 2021 permettra la réalisation d'opérations diffuses permettant le déplacement des canalisations de propriétés privées vers le domaine public ou certains raccordements rendus nécessaires par la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le budget annexe du vieil Allan permet depuis sa création de constater les recettes et dépenses affectées à ce site inscrit.

Les travaux d'un montant de 571 000 € TTC débutés au début du printemps vont permettre la consolidation et la mise en valeur de trois édifices majeurs : les remparts sud, la maison des pénitents et la maison Daudel fortement impactés par le séisme. Nonobstant des financements publics importants, un appel au mécénat des entreprises et des particuliers (avec déductions fiscales) est nécessaire pour envisager les actions détaillées dans le schéma directeur (aménagement du site, confort de visite, supports d'interprétation et de médiation)

Les agents au service de l'embellissement du village



Pour les créations de massif 2021, Théo PONT, Philippe FIALON et Philippe FAURIE ont participé à l'embellissement du village au niveau du restaurant scolaire, de l'Allée de Grâne et de la Mairie en privilégiant les espèces méditerranéennes ou plantes adaptées à notre climat. Les travaux de taille et de fauchage vont désormais être privilégiés tout en conciliant les objectifs de propreté, de sécurité et de préservation de la biodiversité.

Merci à eux !



Bientôt, un centre village tout neuf !

La commune a étudié l'aménagement de la voirie sur l'ensemble des traversées du village. Une première tranche de travaux importants va démarrer au cœur du village afin de l'embellir, de sécuriser le carrefour et de faciliter les cheminements de tous les usagers.

Plus tard, d'autres secteurs pourront être retravaillés comme les prolongements jusqu'au cimetière et jusqu'au rond-point de la route de Montélimar.

Entrée du village côté Montélimar



Le carrefour est reprofilé en plateau traversant surélevé. Le parvis de l'église est repensé et la fontaine de « la Bégude » remise en valeur.

Fontaine et calvaire

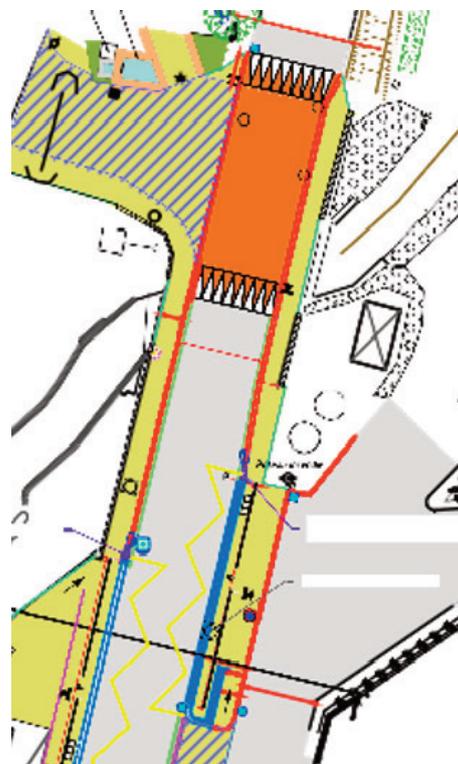
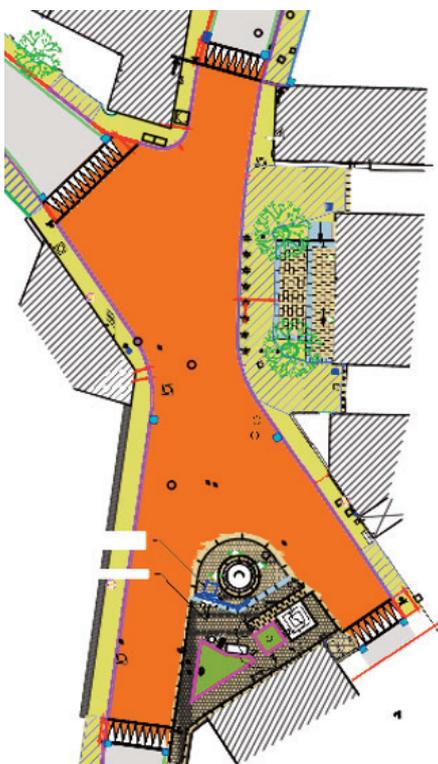


En entrée de village côté route de Montélimar, sont créés un îlot de séparation des voies et des aménagements paysagers.

Entrée piétons équipements sportifs



Route d'Espeluche, l'entrée vers les équipements sportifs est sécurisée par un plateau traversant. Les arrêts de bus sont normalisés pour un meilleur accès et le secteur se dote d'un bassin.

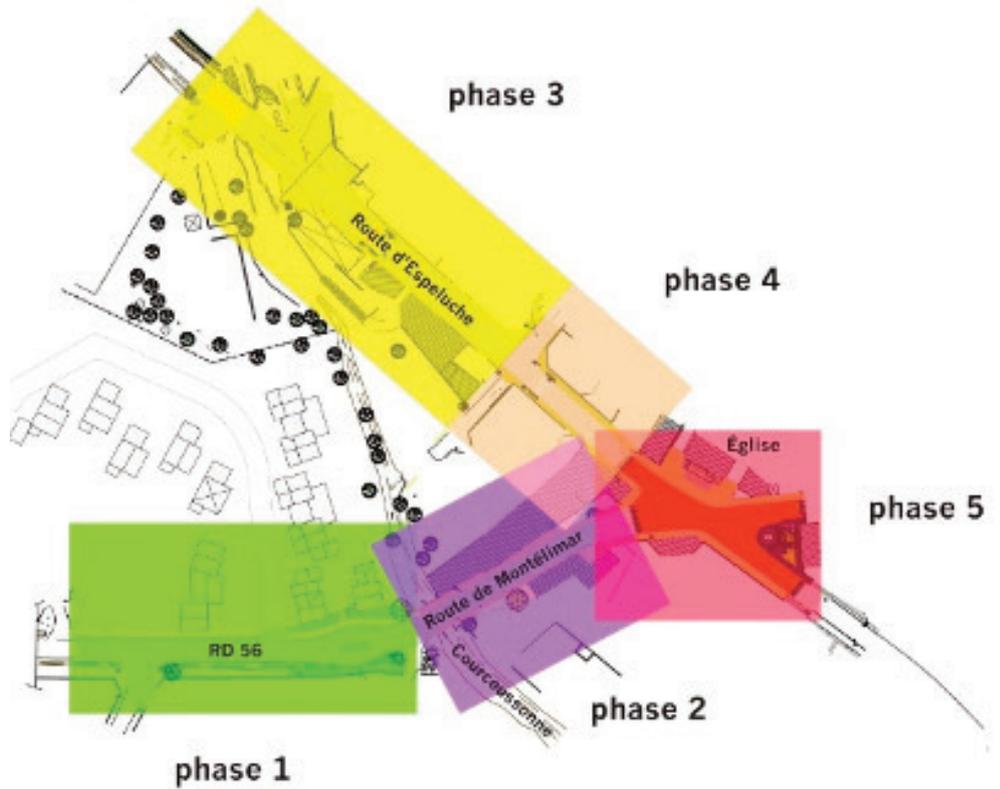


Le plateau traversant : kesako ?

Il s'agit d'un secteur surélevé pour les véhicules et de plain-pied avec les trottoirs. Les piétons peuvent y cheminer où ils le souhaitent tout en restant vigilants. Ce plateau sera très identifiable et beaucoup plus confortable pour tous les usagers. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Attention ! il n'y aura plus de « Stop » pour les véhicules, c'est le régime de la priorité à droite qui va s'appliquer.

Déviations

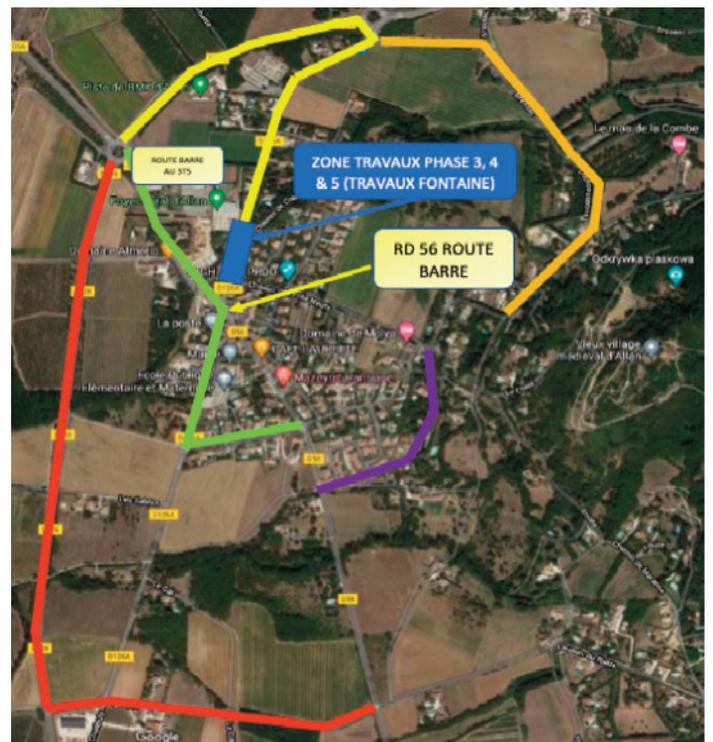
Ces travaux importants vont se dérouler de mai jusqu'en novembre. Selon les différentes phases, les rues seront barrées à toute circulation et des déviations seront mises en place selon les principes arrêtés ci-après. L'accès aux commerces restera possible.



Du 31 mai au 6 août :



Du 31 mai au 6 août :



Financements :

Le montant total des travaux est de 726 521€ qui seront financés de la façon suivante :

- Commune d'Allan : 238 017€
- Etat – DETR : 139 148€
- Département : 128 269€
- Région : 100 000€
- Montélimar agglomération : prise en charge des travaux d'arrêts de bus

Infos et renseignements sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Ensemble préservons le Vieil Allan

Allan Pierres et Mémoire au service du vieil Allan

C'est un bureau renouvelé pour l'association Allan, Pierres et Mémoire qui va poursuivre l'œuvre de Martine BLANC, Présidente fondatrice et des Présidents successifs dont Alain MERCATI, Président sortant.

Sous l'impulsion du nouveau Président, Sylvain CAIRE, la nouvelle dynamique est déjà engagée ! Plusieurs chantiers de débroussaillage et de sécurisation sont ainsi envisagés de concert avec la Commune qui assure depuis mars dernier jusqu'à l'hiver prochain la maîtrise d'ouvrage de travaux de consolidation et de mise en valeur de 3 édifices majeurs du site !

Ce chantier de grande ampleur justifie le lancement d'une souscription auprès de la fondation du patrimoine et la mission Bern pour qu'ensemble le site du Vieil Allan soit préservé !



BON DE SOUSCRIPTION

► Je fais un don Pour aider la restauration du site du vieil Allan !

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

► Sur notre site internet :

www.fondation-patrimoine.org/74537
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



► Par chèque :

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Site du vieil Allan

Le montant de mon don est de : _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

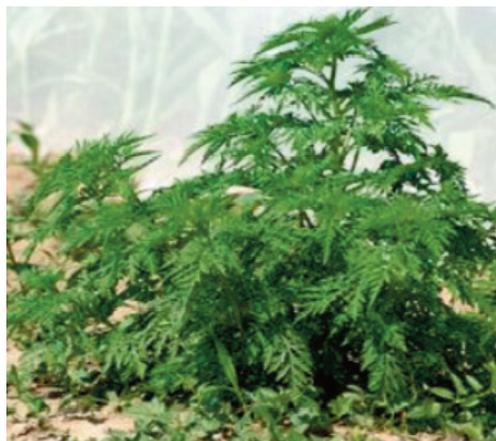
► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

- Sur le revenu
- Sur la fortune immobilière
- Sur les sociétés

Exemples de dons	50€	200€	500€
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

Les nuisibles !!!



Pied avant floraison

L'AMBROISIE, UNE PLANTE INVASIVE HAUTEMENT ALLERGISANTE

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord.

Elle se développe rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Il existe des pieds mâles et des pieds femelles. Seuls les pieds mâles produisent du pollen, les pieds femelles produiront les graines.

Le pollen, émis en fin d'été (à partir de mi-août), provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité locale (concurrence avec certains végétaux).



Pied mâle en fleur

Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et la signalant.

La première mesure de prévention est la destruction des plants d'ambrosie avant la période de floraison (fin juillet). Cette action permet la suppression des pollens et la limitation de la reproduction de la plante. Si le pic de pollen d'ambrosie se situe en été et au début de l'automne, il convient de mener une lutte en amont, avant la floraison, et sur le long terme, car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol. Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits dès leur détection. Cette charge vous revient sur votre propriété. Si vous constatez la présence d'Ambrosie sur d'autres parcelles, contactez la mairie afin de déclencher un signalement.

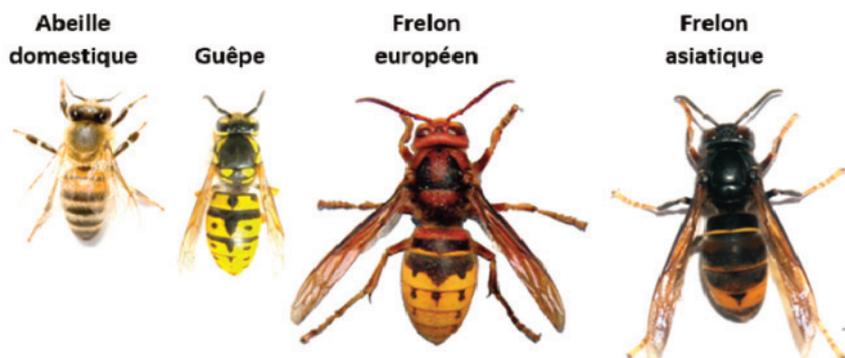
LE FRELON ASIATIQUE, INSECTE INVASIF ET NUISIBLE :

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord. Elle se développe dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Il existe des pieds mâles et des pieds femelles. Seuls les pieds mâles produisent du pollen, les pieds femelles produiront les graines. Le pollen, émis en fin d'été (à partir de mi-août), provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité locale (concurrence avec certains végétaux).

Si vous trouvez un nid contenant plusieurs individus, prenez une photo et signalez-vous sur le site : www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile : Frelon asiatique

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

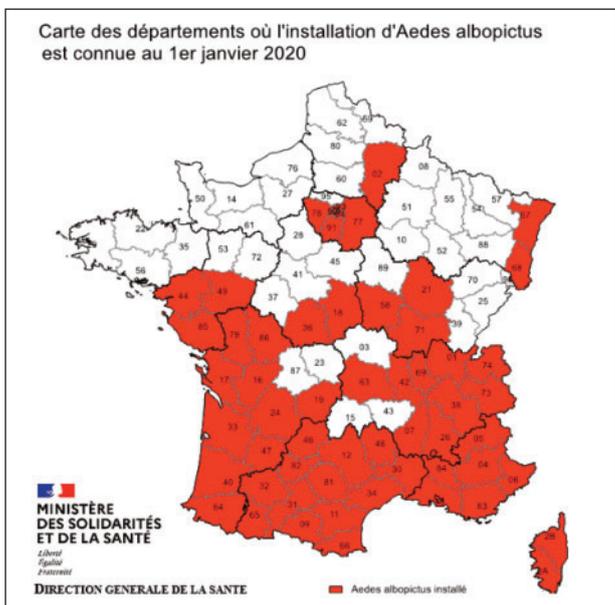


LE MOUSTIQUE TIGRE :

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain en profitant d'une multitude de récipients (vases, pots, bidons, gouttières...) dans lesquels il pond ses œufs. Ces récipients doivent donc être vidés régulièrement afin de limiter la multiplication des moustiques.

Le moustique tigre aime se nourrir sur l'Homme, ce qui induit de nombreuses piqûres pour nous !!!

L'espèce est classée parmi les espèces les plus invasives au monde grâce à son adaptabilité aux régions ayant des hivers froids.



En France métropolitaine, en 2020, le moustique tigre est implanté dans 58 départements.

Pouvant transmettre à l'Homme des virus comme celui de la dengue, du chikungunya ou du Zika, le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée par les autorités, en particulier à travers le site : signalement-moustique.anses.fr



Comment distinguer le moustique tigre des autres moustiques ?

► **Silencieux et diurne** : contrairement au moustique commun (*Culex*) qui a plutôt tendance à piquer la nuit et dont le vol est bruyant, le moustique tigre est diurne, c'est-à-dire qu'il pique plutôt le jour (principalement le matin et le soir) et silencieux.

► **De petite taille** : Le nom de « moustique tigre » peut facilement induire en erreur. De petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 0,5 centimètre)!

► **Rayé blanc et noir** : là encore, son nom est trompeur puisque le moustique tigre n'est pas jaune et noir mais bien blanc et noir. Il est également caractérisé par la présence d'une ligne blanche le long de son thorax. Ses pattes sont également rayées.

Troubles de voisinage : ce qu'il faut savoir

Laisser son chien aboyer toute la journée, tondre à 8 h un jour férié ? Commencer les travaux de marteau piqueur à 5 heures ?

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne, d'un animal ou d'un équipement et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Généralement, on répertorie les bruits suivants :

- humains : usage de chaussures à talons, cris, chants, fête familiale, par un autre locataire ou propriétaire du voisinage ;
- animaux (aboiement d'un chien, par exemple) ;
- objets (installation hifi stéréo, bruits de bricolage, travaux, pompe à chaleur, électroménager, etc.).

S'agissant des bruits intervenant en journée, tous peuvent constituer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont : intensif, répétitif et durable dans le temps.

Le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui cause aux particuliers un trouble. Dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage.

Si les démarches à l'amiable n'aboutissent pas, le Maire est compétent pour répondre aux plaintes constituées.

Bon à savoir,

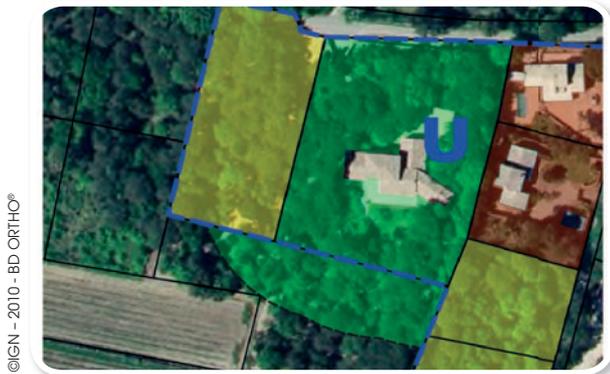
un arrêté préfectoral fixe un seuil horaire : entre 8 h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi, sauf jours fériés, qui est assimilé à dimanche.

Débroussaillage

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

La présence de végétation trop dense accentue le **risque de départ d'incendie**, la progression des feux et peut rendre difficile l'accès des secours. Ce risque est d'autant plus accru dans notre commune, puisqu'elle fait parti des **zones à risques établies par arrêté préfectoral**.

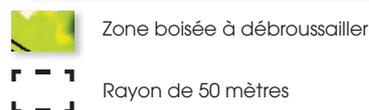
Afin de préserver la commune de ces incendies, **les propriétaires ont donc l'obligation de débroussailler chaque année leur terrain**, lorsque celui-ci se situe à moins de 200 mètres de bois et forêts et, lorsqu'il y a la présence de constructions ou d'installations à moins de 50 mètres. De même les terrains se situant dans un zone Urbaine sont soumis à cette obligation.



©IGN - 2010 - BD ORTHO®



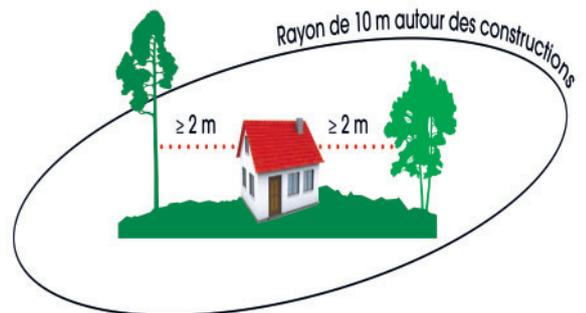
©IGN - 2010 - BD ORTHO®



COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Chaque année avant la période estivale où les risques d'incendies sont les plus forts. Il faut donc :

- **Éliminer** les bois morts, déchets végétaux, broussailles, herbes sèches dans un rayon de 10 mètres autour des constructions ;
- **Couper** les arbres poussant à moins de **2 mètres des habitations** ;
- **Espacer** les arbres pour que les branches ne se touchent pas ;
- **Élaguer** les branches basses à hauteur de **2 mètres minimum au-dessus du sol**.



Les bio déchets : une ressource à exploiter

COMMENT TRAITER LES DÉCHETS VERTS ?



Les déchets doivent être éliminés en déchetterie appropriée, en les compostant, ou à défaut, par incinération dans le respect des règles de sécurité (après 9 heures, en l'absence de vent fort dans un espace dégagé et extinction avant la nuit).

Nous vous rappelons la présence de notre déchetterie verte Chemin des Sables ainsi que la déchetterie des Présidents à Montélimar.

2023 marquera la fin des bio déchets dans les ordures ménagères. Alors, vous commencez quand ?

Les déchets de cuisine qui peuvent être valorisés représentent des dizaines de kilos par an et par habitant.

Comment y remédier ? En adoptant le compost, une solution à la fois économique et écologique.

Le SYPP qui est l'organisme qui gère le traitement et la valorisation de nos déchets propose,

pour une somme de 20€ d'**acquérir un composteur individuel et son bio-seau** :

<https://www.sypp.fr/wp-content/uploads/2020/07/BC-composteurs.pdf>

Vous trouverez sur le site internet du SYPP **un guide du compostage** :

<https://www.sypp.fr/wp-content/uploads/2020/10/1-compostage.pdf>

Utilisation de drone, que faut-il savoir ?

DRONE : RÈGLES DE PILOTAGE À RESPECTER :

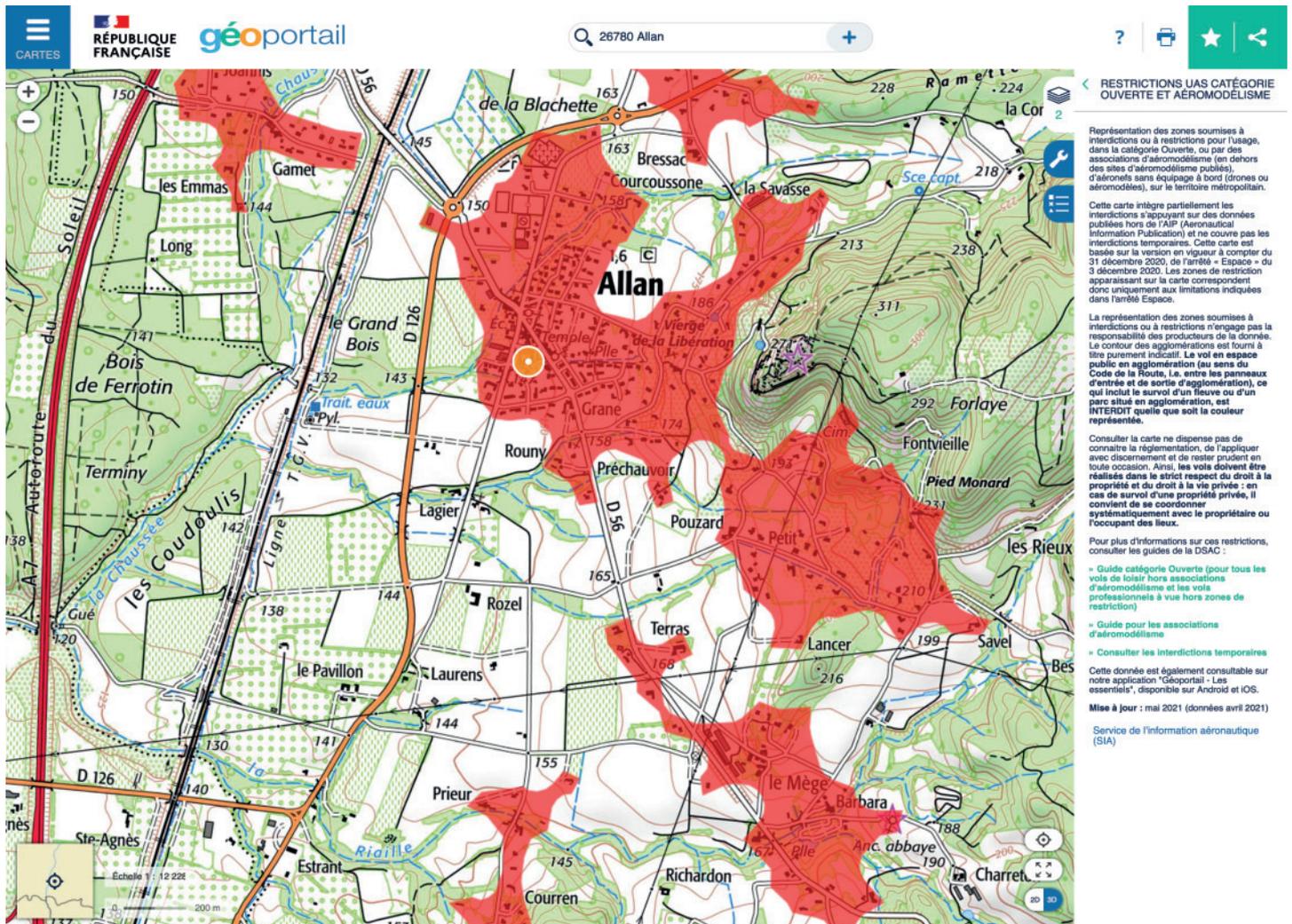
Un drone est un engin volant sans passagers, piloté à distance. Certains drones de loisir nécessitent une autorisation pour voler. Dans tous les cas, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage. Certaines zones sont interdites au vol et d'autres soumises à restrictions. En cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée. Si le poids de votre drone est supérieur ou égal à 800 grammes, vous devez l'enregistrer et suivre une formation en ligne.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE :

Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant. Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation. Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel. En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.



Vous retrouverez ci-dessous une carte de la commune avec les zones autorisées et interdites au survol.



<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>

Le vélo à l'honneur !



1) DE NOUVEAUX CIRCUITS DE VTT SUR NOTRE COMMUNE

Une belle initiative de l'Office de Tourisme de l'Agglo, du Comité Départemental de Cyclisme et de la commune d'Allan : notre territoire bénéficiera de **plusieurs circuits de VTT, balisés, régulièrement entretenus** et dont les parcours seront édités sur différents sites.

En avant-première voici les parcours retenus :

1/ Un circuit vert, TRÈS FACILE, « Les Allantours » boucle qui reste dans la plaine et agrémentée de **trois variantes** :
→ une première variante bleue (facile) vers **Coudoulis, le bois de Ferrofin et Malataverne**.
→ une deuxième variante bleue (facile) vers **Les Rieux, le bas du Devès et Pierre Martin**.
→ une variante rouge (difficile) vers **Pierre Martin, hauts du Devès, Les Ormes, Le Morginas et Pinton**.

2/ Un circuit rouge, DIFFICILE, « Les Hauts d'Allan » qui passera au **Vieux village, La Beaume, Ferme Besson, Devès, Combe des Bœufs, plateau des Claves, l'Echinière et Ramette**.

3/ Un circuit noir, TRÈS DIFFICILE, « La Ronde des Serres » vers Espeluche, les Eoliennes, Virevielle, Citelles, Rochefort en Valdaine, Puygiron et Montceau.

Bon à savoir ! Les départs se feront place de l'école. A noter que le circuit vert et sa variante bleue de Malataverne permettront de se connecter aux futurs circuits de Châteauneuf puis la Via Rhôna. Quant au circuit rouge, il fera la jonction avec le circuit n° 4 de Grignan. De belles balades en perspective et plus d'infos dans nos prochains numéros !

2) LES SORTIES VÉLO

La Commission Sport et loisirs propose le **1^{er} dimanche des mois de Juin, Juillet, Août et septembre, une randonnée familiale sur la ViaRhôna, ouverte à tous et gratuite.**

Première sortie, le dimanche 6 juin. Rendez-vous à 8h15 au parking de l'Ecole Publique (Gratuit)

Itinéraire : Allan - Malataverne - Usine Hydroélectrique CNR - Chapelle de Gournier - Avenue Kennedy - Les Alexis - Golf de la Valdaine - Allan.

Port du casque obligatoire pour les enfants, qui doivent être accompagnés.

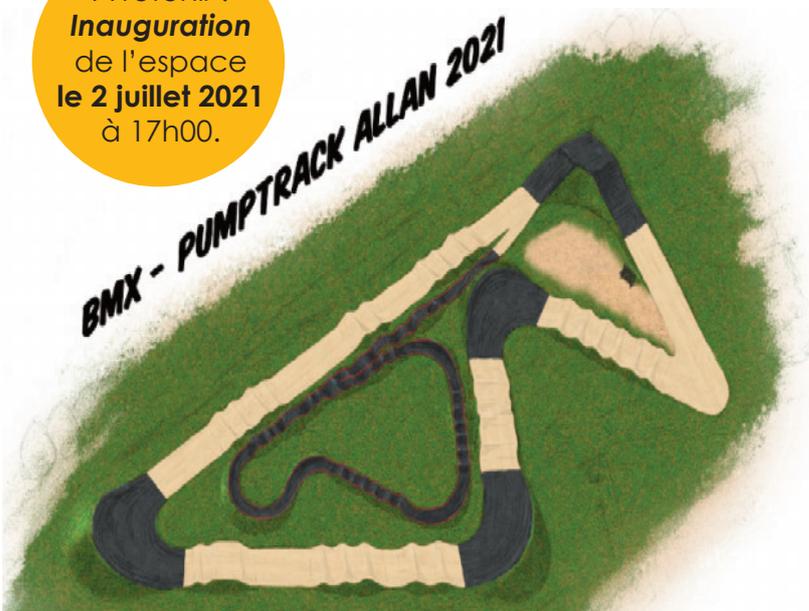
Déplacement sous votre entière responsabilité. Contact : Laurent GAUTHIER SMS au 06 81 99 22 71

Infos ! La commune engage une réflexion sur les modes doux. Ainsi, elle a confié au CAUE une mission en vue d'établir un schéma directeur lié aux mobilités douces.

Bientôt une piste de PumpTrack à Allan !

A retenir :
Inauguration
de l'espace
le 2 juillet 2021
à 17h00.

BMX - PUMPTRACK ALLAN 2021



Ce projet d'initiative citoyenne spontanée est né d'un désir commun de sportifs, parents, et jeunes habitants la commune. Le constat était le suivant : il y a un réel manque d'infrastructure de ce type dans la région.

La commune d'Allan a donc décidé de répondre à ce besoin en créant une piste de pumptrack conçue pour les engins roulants non motorisés tels que les vélos, les rollers, skateboards ou encore les trottinettes.

Ce nouvel équipement, permettra aux pratiquants de sport de glisse, amateur de vélo, enfants comme adultes, débutants comme confirmés de s'amuser et de pratiquer une activité physique en plein air.

Les travaux seront effectués du 25 mai 2021 au 30 juin 2021. Merci à Tommy Pinelli et Hugo Birckel pour cette belle proposition !

Les talents des Allanais

MAGNET DECO (PEINTURE NEUF & RÉNOVATION)

Artisan autoentrepreneur, Aurélie a d'abord entrepris des études de commerce et gestion à Valence et de commerce international en Angleterre. Après différentes expériences professionnelles, elle a voulu revenir dans sa région d'origine. Connaissant bien le village d'Allan, car ses grands-parents y habitaient, c'est naturellement qu'elle a décidé de venir y vivre.

Pour diverses raisons, elle a envisagé une reconversion professionnelle dans la peinture il y a 6 ans. Son choix s'est porté sur cette activité, car son père était lui-même peintre en bâtiment et lui avait appris les bases. Après une formation de 6 mois à l'AFPA de Valence, elle a pu ouvrir sa société en février 2015.

Aurélie travaille dans le neuf et la rénovation. Elle pose les sols souples type parquet flottant, la tapisserie. Elle fait également les enduits décoratifs, la peinture extérieure (volets...).

Passionnée de déco, elle essaie toujours de s'adapter à ses clients en les accompagnant dans leurs choix et en leur prodiguant quelques conseils de décoration tout en prenant en compte l'existant et leurs souhaits. Sa reconversion est, selon elle, « une réussite personnelle ». Elle lui a permis de s'impliquer dans la vie du village,

de gagner en indépendance et d'avoir plus de temps à consacrer à sa famille. Elle a été membre du bureau de l'amicale laïque pendant 2 ans et est sponsor d'événements comme le loto de l'école publique et de la transclavienne.



CONTACT :  Magnet DECO

ERICA BARNIER : COACH EN DÉVELOPPEMENT PERSONNEL



Erica Barnier
Coach en développement personnel
60 CHEMIN DU GRAND PLANTIER
26780 ALLAN

TÉLÉPHONE: 06.10.49.57.38
INSTAGRAM: ERICA_BARNIER
FACEBOOK: ERICA.BARNIER.COACHING
E-MAIL: CONTACT@ERICABARNIER.FR
SITE WEB : WWW.ERICABARNIER.FR



Erica Barnier-Tetard vous propose de vivre les choses différemment pour vous sentir bien et en accord avec vous-même. Coach en développement personnel après une reconversion professionnelle, elle a à cœur de vous accompagner pour vous permettre de lever les blocages qui vous empêchent d'avancer.

Elle accompagne plus particulièrement les parents afin de leur permettre de se sentir sereins dans leur rôle et de vivre des relations apaisées avec leurs enfants.

Car il faut bien reconnaître qu'être parent n'est pas facile tous les jours !

Et lorsque l'on vit des situations compliquées avec ses enfants, le sujet reste souvent délicat à aborder par peur d'être jugé ou d'être taxé de mauvais parent...

Elle peut aussi vous accompagner sur d'autres thématiques dans lesquelles ce que vous vivez ne vous convient plus. N'hésitez pas à la contacter !



On se dit tout !

La commune d'Allan utilise aujourd'hui divers moyens pour apporter de l'information à ses concitoyens.

Merci de prendre quelques instants pour y répondre et de nous retourner ce questionnaire de façon anonyme en mairie avant le 31 juillet 2021. Vous pouvez aussi remplir ce formulaire directement en ligne (lien ci-contre)



Globalement, les moyens de communication de la mairie vous satisfont-ils ?

Le Mag'Allan

Vous le connaissez ?

- Oui
- Non

Vous l'appréciez ?

- Oui
- Non

Lisez-vous le magazine ?

- En totalité
- Seulement ce qui vous intéresse
- Presque jamais

A quelle fréquence souhaitez-vous recevoir le Mag'Allan ?

- Tous les 2 mois
- Tous les 3 mois
- Tous les 6 mois

Le site internet de la mairie :

Vous le connaissez ?

- Oui
- Non

Combien de fois allez-vous sur le site ?

- Une fois par an
- Une fois par mois
- Toutes les semaines
- Tous les jours

Trouvez-vous facilement l'information ?

- Oui
- Non

Si oui, quelles rubriques consultez-vous ?

- L'actualité
- L'agenda
- Autre :

Selon vous, manque-t-il des informations sur le site internet

- Oui
- Non

**Si oui, lesquelles
Votre réponse :**



La Page Facebook

Vous la connaissez ?

- Oui
 Non

Vous l'appréciez ?

- Oui
 Non

Vous aimeriez qu'elle soit améliorée ?

- Oui
 Non

Êtes-vous déjà abonné(e)s au Facebook de la commune ?

- Oui
 Non

Consultez-vous la page facebook :

- Jamais
 Une fois par mois
 Une fois par semaine
 Une fois par jour
 Plusieurs fois par jour

Quelles informations vous intéressent le plus ?

- Les sorties
 La sécurité
 L'aménagement de la commune
 L'info travaux
 Les déplacements du Maire
 Autre :

Vous êtes plutôt attentifs ?

- Aux vidéos
 Aux photos
 Aux évènements

Le panneau lumineux

Vous le connaissez ?

- Oui
 Non

Si oui, prenez-vous le temps de le regarder ?

- Oui
 Non

Les informations diffusées vous intéressent-elles ?

- Oui
 Non

Quelles informations souhaitez-vous voir apparaître ?

Votre réponse :

Une application

Plusieurs applications faciles à installer sur votre smartphone, diffusant les informations de la commune, des vigilances ou des alertes directement aux habitants existent. Sans inscription et sans collecte de données personnelles, ces applications respectent la vie privée des utilisateurs.

Cela vous intéresse-t-il ?

- Oui
 Non

La mettez-vous en place ?

- Oui
 Non

Quel genre d'informations souhaitez-vous recevoir ?

- L'info travaux : coupures d'électricité, coupure d'eau, coupure de voiries
 L'agenda
 L'info citoyenne : fermetures, ouvertures de services, cantines, transports
 L'info commerces : horaires d'ouverture, etc.
 L'info association :
 Autre :

Merci d'avoir pris quels instants pour répondre à ce questionnaire.

Des nouvelles de nos aînés de l'EHPAD « La Maison de Beauvoir »

La Maison de Beauvoir a vu de nombreux cas de COVID-19 lors de la deuxième vague de l'automne dernier. Le virus a touché le personnel et les résidents qui dans l'ensemble ont bien résisté. La vaccination leur a été proposée début février ce qui a permis de lever certaines restrictions et de retrouver les familles. L'occasion un peu plus tard pour les membres de la commission Enfance, famille et solidarités de leur rendre visite et de leur offrir quelques brins de muguet afin de leur apporter bonheur et réconfort !



Et à l'école ??

C'est au début du Printemps que quelques cas de COVID-19 ont été recensés à l'école publique. L'inspection académique a décidé de fermer les classes maternelles 10 jours et côté primaire, à deux reprises, les élèves d'une classe ont été contraints dans leur grande majorité à rester à l'isolement chez eux. Pour éviter d'autres fermetures, le Directeur de l'école, M. Marachian et le Maire, M. Courbis ont demandé l'organisation de tests salivaires qui se sont révélés tous négatifs !



Le bout du tunnel ??

La levée progressive des restrictions permet la réouverture de certains lieux de loisirs, savourons ces moments de convivialité partagés mais n'oublions pas de rester vigilants et de respecter les gestes barrières !

Le 19 mai dernier a été marqué par la réouverture des commerces, cinémas, musée et des restaurants.

Nous avons donc le plaisir de vous informer qu'à ce titre, **le Café Laurette a réouvert ses portes** ! Stéphane Berger et son équipe sont heureux de vous accueillir, de nouveau, en terrasse pour le moment jusqu'à 21 heures !

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

ÉTAPE 1

3 mai

Couvre-feu maintenu à 19h, réouverture des collèges et lycées, fin des limites de circulation

ÉTAPE 2

19 mai

Couvre-feu à 21h, réouvertures avec une capacité limitée si la situation épidémique départementale le permet

ÉTAPE 3

9 juin

Couvre-feu à 23h, réouvertures supplémentaires si la situation épidémique départementale le permet

ÉTAPE 4

30 juin

Fin du couvre-feu et réouvertures complètes si la situation épidémique départementale le permet



Animations – Sorties – Eté 2021 A vos agendas...



Samedi 05 Juin 2021
Marché des saveurs
09h – 19h
Esplanade de L'Espace d'Animation



Dimanche 06 juin
Balade sur la
ViaRhôn'Allan
8h30



Samedi 12 Juin 2021
Opération - Nettoyons la nature -
à partir de 08h30 à
l'Espace d'Animation d'Allan
Organisée par l'ACCA d'Allan

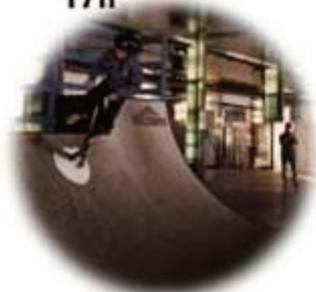
Samedi 12 Juin 2021 et
Dimanche 13 Juin 2021
Visite du Vieil Allan
Animations



Vendredi 18 Juin 2021
Fête de la musique
À partir de 18h



Vendredi 02 Juillet 2021
Inauguration
de la piste de Pump Track
17h

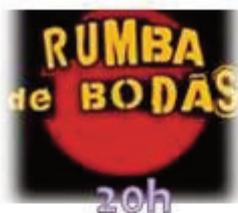


Mardi 13 Juillet 2021
Déconfinement



18h

Samedi 27 Juillet 2021 Festiv'Aggio



Dimanche 15 Août 2021



17h



Vendredi 27 Août 2021
Cinéma plein air
20h30 au Théâtre de Verdure



Fête votive du 03 au 05
Septembre 2021



Plus d'informations sur Facebook et le site
internet de la commune via les QR code

